

## Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de la prévention des risques*

### **Décision BSEI n° 13-111 du 18 octobre 2013 relative à la reconnaissance d'un guide professionnel pour l'élaboration de plans d'inspection**

NOR : DEVP1326951S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression, notamment son article 27 ;  
Vu l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression ;  
Vu le document intitulé « Guide professionnel pour l'élaboration de plans d'inspection service inspection Storengy », daté du 30 septembre 2013 ;  
Vu l'avis en date du 30 septembre 2013 de la Commission centrale des appareils à pression,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le document intitulé « Guide professionnel pour l'élaboration de plans d'inspection service inspection Storengy », daté du 30 septembre 2013, est approuvé en application des articles 10, paragraphes 4 et 21, de l'arrêté du 15 mars 2000 susvisé.

#### Article 2

Toute modification du guide cité à l'article 1<sup>er</sup> fait l'objet d'une information préalable du directeur général de la prévention des risques. Les modifications notables font l'objet d'une nouvelle reconnaissance du guide.

#### Article 3

La décision DM-T/P n° 33058 du 9 juillet 2004 relative à l'approbation d'un guide professionnel d'établissement de plans d'inspection de Gaz de France est abrogée.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale de la prévention des risques,*  
P. BLANC